

Présentation générale

En 2006, la croissance française, tirée par la demande intérieure, retrouve davantage de tonus : en moyenne annuelle, le produit intérieur brut (PIB) augmente de 2,0 % en volume, après + 1,7 % en 2005 et + 2,5 % en 2004.

Confirmation de la reprise de l'emploi en 2006

L'emploi confirme la reprise amorcée en 2004 et 2005 : près de 283 000 emplois sont créés en 2006, après 108 000 en 2004 et 177 000 en 2005. La progression de 2006 tient en grande partie à l'accélération des créations d'emplois dans les secteurs marchands, portée essentiellement par la construction et les services, alors que l'emploi continue de baisser dans l'industrie. Elle bénéficie également de l'évolution toujours dynamique dans les secteurs non marchands, où l'emploi aidé progresse pour la première fois depuis le début des années 2000.

Dans un contexte de ralentissement tendanciel de la population active, l'accélération des créations d'emplois en 2006 a permis une baisse du chômage. Cependant, du fait de difficultés statistiques, il est impossible, à la date d'impression de cette édition 2007 de *France, portrait social*, d'affiner le diagnostic, et notamment de quantifier précisément cette baisse.

Le revenu salarial stagne en euros constants

L'amélioration du marché du travail, créant un climat plus favorable aux salariés lors des négociations salariales, et la croissance plus robuste de 2006 favorisent l'augmentation des salaires. À cela s'ajoute l'impact de la hausse du Smic qui, bien que plus faible que celle survenue en 2005, (+ 3,0 % contre + 5,5 %) a bénéficié malgré tout d'un léger « coup de pouce ». En 2006, le salaire de base moyen dans les entreprises du secteur privé de plus de 10 salariés progresse en euros courants au même rythme que l'année précédente (+ 2,8 %). En termes réels, la hausse du salaire mensuel de base (SMB) est de 1,2 % en euros constants en 2006 alors qu'elle avait été de 0,9 % en 2005. Comme en 2005, cette hausse est plus marquée en 2006 pour les ouvriers (+ 1,4 % en euros constants) et pour les employés (+ 1,3 %) que pour les professions intermédiaires et les cadres (respectivement + 1,0 % et + 0,9 %).

La masse des salaires et traitements bruts, principale source des revenus d'activité des ménages, progresse plus vite en 2006 (+ 3,8 %) qu'en 2005 (+ 3,3 %). Les revenus de l'activité non salariée des ménages connaissent un net rebond (+ 5,6 % après + 1,3 % en 2005), tandis que les revenus du patrimoine restent dynamiques. Dans le même temps, les impôts et cotisations accélèrent et les prestations sociales perçues ralentissent. Au total, le revenu disponible brut, masse des ressources disponibles de l'ensemble des ménages, augmente de 4,3 % en 2006, soit 0,8 point de plus que l'année précédente (+ 3,5 %). Son pouvoir d'achat, compte tenu de la hausse du prix de la dépense de consommation de 1,9 %, connaît une progression de 2,3 %, supérieure à 2005 (+ 1,7 %), mais inférieure à 2004 (+ 2,6 %).

Le revenu disponible brut des ménages et son pouvoir d'achat constituent des agrégats estimés dans le référentiel de la comptabilité nationale¹. Leur évolution globale renseigne sur le contexte macroéconomique du pays, mais non sur la situation des personnes et les dispa-

1. Voir « L'économie française – Comptes et dossiers », édition 2007, *Insee Références*, juillet 2007.

rités individuelles. Or, la progression de ces agrégats s'est accompagnée d'une stagnation du revenu salarial en euros constants, du moins jusqu'en 2005, dernière année connue. Ceci est largement dû à la baisse des durées annuelles de rémunération : le nombre moyen de jours rémunérés sur l'année a ainsi baissé de 2,1 % entre 2000 et 2005, alors que le salaire journalier n'augmentait en moyenne que de 1,6 % en termes réels sur la même période.

Une inflation modérée, en décalage avec la perception des ménages

Entre décembre 2005 et décembre 2006, l'indice des prix à la consommation (IPC)² augmente de 1,5 %, soit la même évolution que l'année précédente, et moins qu'en 2004 (+ 2,1 %). Après deux ans de fortes hausses, les prix de l'énergie ont connu une année contrastée, la poursuite de la hausse sur le premier semestre étant suivie par des baisses importantes au second semestre. À la différence de l'énergie, les services restent le principal moteur de l'inflation avec une hausse de prix de 2,7 % (+ 2,5 % l'année précédente). Dans ce secteur pèsent particulièrement les hausses des loyers (+ 3,2 %), mais aussi les services de santé (+ 3,5 %).

Si l'inflation, mesurée par les indicateurs habituels, reste l'une des plus faibles depuis trente-cinq ans, les ménages expriment depuis 2002 le sentiment d'une forte hausse des prix. Outre les effets du passage à l'euro, plusieurs éléments peuvent être mis en avant pour expliquer ce décalage. La part de plus en plus importante des dépenses « contraintes », c'est-à-dire des dépenses soustraites de fait, au moins à court terme, aux arbitrages courants de consommation, peut ainsi être un facteur d'explication. Cette augmentation a par ailleurs été très marquée chez les ménages les plus modestes, notamment à cause des fortes augmentations de loyers. Ces ménages modestes ont pu voir se renforcer leur sentiment d'une moindre aisance financière, et imputer cette réduction du « reste-à-vivre » à une hausse des prix plus élevée que celle retracée par les statistiques. Par ailleurs, les ménages peuvent avoir l'impression que les dépenses de logement sont mal prises en compte dans la mesure de la hausse des prix. Si l'indice des prix intègre les loyers payés par les locataires et les charges liées à l'occupation du logement, il ne tient pas compte des dépenses d'achats immobiliers et autres dépenses spécifiques des propriétaires (près de 60 % des ménages français). L'acquisition d'un logement par un ménage n'est en effet pas une consommation mais un investissement qui conduit à une augmentation de son patrimoine et qui n'a donc pas vocation à être incluse dans un indice portant sur la consommation, conformément aux règles internationales actuelles. Enfin, l'IPC reflète l'évolution du prix d'un panier de biens et services qui représentent la consommation moyenne de l'ensemble des ménages résidant sur le territoire national. Mais chaque catégorie de la population a sa propre structure de consommation, qui diffère plus ou moins de la structure générale.

Peu d'évolution des inégalités de niveau de vie entre 2002 et 2005

Sur les quatre dernières années disponibles, de 2002 à 2005, les inégalités de niveau de vie (ou revenu par unité de consommation) évoluent peu. En 2005, les 10 % d'individus les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur à 780 € mensuels, tandis que les 10 % d'individus aux plus hauts revenus ont un niveau de vie supérieur à 2 450 €. La pauvreté monétaire relative, correspondant à une mesure des inégalités dans le bas de la distribution, ne montre pas non plus sur la période de tendance marquée, que ce soit à la hausse ou à la baisse. 2002-2005 tranche avec la période 1996-2002, caractérisée par une

2. L'IPC diffère du prix des dépenses de consommation de la comptabilité nationale (ou « déflateur des dépenses de consommation »), car ils ne portent pas sur le même champ. En particulier, le prix des dépenses de consommation inclut des dépenses non prises en compte dans l'IPC, comme les loyers imputés et les services d'intermédiation financière indirectement mesurés.

tendance à la baisse des inégalités de niveaux de vie et de la pauvreté monétaire. Le taux de pauvreté monétaire est défini comme la proportion d'individus ayant un niveau de vie inférieur à un certain seuil, le seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. Les seuils les plus fréquemment utilisés sont fixés à 60 % ou à 50 % du niveau de vie médian, avec une préférence pour le seuil à 60 % tel que retenu par Eurostat. En 2005, on dénombre ainsi 7,1 millions de personnes pauvres au seuil de 60 % de la médiane, et 3,7 millions au seuil de 50 %.

Le rôle des prélèvements dans la redistribution est plus faible en 2006 qu'en 1996

Le système fiscal et les prestations sociales modifient la répartition des ressources au sein de la population et réduisent les inégalités initiales de revenu. Plus concentrés sur les plus aisés, les prélèvements directs réduisent le niveau de vie des personnes situées en haut de la distribution. Celles-ci sont par ailleurs peu concernées par les prestations et bénéficient essentiellement de prestations familiales sans condition de ressources. Le jeu des prélèvements et des prestations réduit ainsi le niveau de vie des 20 % les plus aisés de 12 % en moyenne par rapport à leur revenu net en équivalent adulte. À l'inverse, les prestations (minima sociaux, aides au logement, prestations familiales) bénéficient plus largement aux plus modestes, par ailleurs en général non imposables à l'impôt sur le revenu. Le niveau de vie des 20 % les moins aisés est au total augmenté de plus de moitié (52 %) par le système de redistribution, par rapport à leur revenu net en équivalent adulte. Au milieu de l'échelle des niveaux de vie, l'impact des transferts sociaux et fiscaux est faible comparé aux deux extrêmes de la distribution. L'impôt sur le revenu contribue globalement pour 31 % à la réduction des inégalités de niveau de vie en 2006, les prestations familiales, avec ou sans condition de ressources, pour 28 %.

Entre 1996 et 2006, les évolutions successives de la législation ont conduit à une baisse globale du poids des prélèvements, en particulier de l'impôt sur le revenu, qui profite davantage aux personnes les plus aisées. Les prestations, en revanche, ont peu évolué et représentent en législation de 2006 une part à peine plus élevée dans le revenu des familles qu'en législation de 1996 ; leur augmentation bénéficie toutefois davantage aux ménages les plus modestes. Au total, les contributions des différents dispositifs de transferts sociaux à la réduction des inégalités se sont infléchies au cours de la décennie. En raison de l'allègement des taux de l'impôt sur le revenu et malgré la création de la prime pour l'emploi, les prélèvements exercent en 2006 un effet moins important sur l'ensemble des mécanismes de redistribution. Ce repli est compensé à due concurrence par une contribution plus importante des prestations, au sein desquelles se distinguent les aides au logement, sous l'effet de l'amélioration apportée par l'unification de ces aides à la fin de la décennie quatre-vingt-dix, et les prestations familiales, en raison de l'augmentation de leur masse globale à la suite de la création en 2004 de la nouvelle « prestation d'accueil du jeune enfant ». Il est remarquable en particulier que les prestations familiales non soumises à condition de ressources exercent de façon constante une contribution significative à la redistribution, leur caractère essentiellement forfaitaire étant compensé par leur poids élevé dans le revenu des ménages.

Certains transferts, même monétaires, n'ont pas pour vocation première de redistribuer les richesses et ne sont donc pas pris en compte dans les bilans redistributifs. Ainsi, la redistribution n'est pas un objectif premier du système d'assurance maladie, mais le système de santé, par ses transferts des administrations publiques vers les ménages, participe à la redistribution des ressources. Le dossier *En quoi la prise en compte des transferts liés à la santé modifie-t-elle l'appréciation du niveau de vie ?* montre que si la progressivité des transferts liés à la santé est limitée par rapport à celle d'autres vecteurs de la redistribution (prestations sociales ou impôts par exemple), les dépenses de santé, du fait de l'importance des masses financières engagées, contribuent autant à la réduction des inégalités de niveau de vie que les prestations sociales versées directement aux ménages.

Accroissement du patrimoine des ménages entre 1997 et 2003

Au cours de la période 1997-2003, les ménages ont vu leur patrimoine globalement s'accroître, principalement en raison de la montée des prix de l'immobilier, et, dans une moindre mesure, de la progression des cours des actifs financiers. Le dossier *La composition du patrimoine des ménages entre 1997 et 2003* montre que, si le patrimoine privé (hors patrimoine professionnel) était composé à 58 % de biens immobiliers en 1997, cette proportion est de 66 % en 2003. L'accroissement de patrimoine privé a été particulièrement important pour ceux qui possédaient un logement tandis que ceux ne détenant qu'un patrimoine financier ont été, en moyenne, moins avantagés. Entre 1997 et 2003, les inégalités de patrimoine privé au sein des ménages ont augmenté.

Le patrimoine financier des ménages s'est par ailleurs recomposé, avec un renforcement de la part de l'assurance-vie au détriment de celle des autres produits d'épargne. Selon leur âge, leur revenu et leur niveau de patrimoine, les ménages ont tendance à privilégier certains types d'actifs financiers. Entre 1997 et 2003, la proportion de ménages détenant des actifs risqués, comme les valeurs mobilières, a augmenté. Les ménages qui détiennent ces actifs risqués ont en 2003 des caractéristiques similaires à ceux qui en possédaient en 1997. Toutes choses égales par ailleurs, la détention de placements risqués est plus élevée chez les cadres, les personnes seules ou celles dont les parents détenaient eux-mêmes ce type de placements.

La structure de consommation des ménages évolue sur longue période et les écarts entre catégories sociales se déplacent

La consommation représente 84,5 % des 1 175,3 milliards d'euros constituant le revenu disponible brut des ménages. Le poste « logement » paraît dominer de loin le budget des ménages, avec une part de 25,2 % dans la dépense de consommation. La majeure partie de cette dépense correspond cependant aux loyers fictifs, c'est-à-dire à ce que les ménages propriétaires de leur résidence principale verseraient s'ils devaient louer leur logement. Le poids relatif des différents postes de consommation dans le budget des ménages a fortement évolué entre 1960 et 2006. La diminution au cours de cette période du poids de l'alimentation, de l'habillement, de l'alcool et du tabac dans le budget des ménages est sans doute le phénomène le plus spectaculaire. Elle a profondément modifié la structure du budget des ménages, au profit principalement des postes « communications », « transports », « logement » et « loisirs ».

La taille du ménage et son revenu sont les premiers déterminants de la structure budgétaire. Mais leur effet n'est pas identique sur tous les postes de consommation. Le poids budgétaire du logement (hors loyers fictifs) décroît régulièrement et rapidement au fur et à mesure que l'on s'élève dans l'échelle des niveaux de vie. Il en est de même pour l'alimentation. Mais ce sont les dépenses pour les loisirs et la culture qui, après le logement, paraissent le mieux refléter le niveau de revenu du ménage, passant de 8 % à 15 % du budget entre les 20 % des ménages les plus modestes et les 20 % les plus aisés.

Entre 1979 et 2006, les écarts de structure de consommation entre groupes sociaux se sont déplacés de l'alimentation au logement. Les dépenses d'alimentation et de transports connaissent une tendance à la convergence entre catégories sociales. Le poids du logement (hors loyers fictifs), qui était pratiquement identique tout au long de l'échelle des niveaux de vie, est resté stable pour les ménages les plus aisés, mais a fortement augmenté pour les autres, en particulier pour les plus modestes. La croissance de la part des dépenses de loisirs a en revanche été plus marquée pour les ménages les plus aisés, chez qui la part des loisirs et de la culture était déjà la plus élevée.

Le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur diminue, l'apprentissage progresse

Pour l'année scolaire 2006-2007, un peu moins de 15 millions d'élèves, d'apprentis et d'étudiants sont scolarisés en France métropolitaine et dans les Dom. Avec les taux de scolarisation par âge constatés en 2005-2006, un enfant entrant en maternelle passerait 18,8 années en formation initiale. En 2006, le nombre d'élèves continue d'augmenter dans le primaire (écoles maternelles et élémentaires) et de baisser dans le secondaire (collèges et lycées), quoique moins fortement qu'en 2005. En 2005, le nombre d'apprentis poursuit sa croissance, de façon plus marquée qu'en 2004. Les formations du supérieur, où se retrouvent désormais deux apprentis sur dix (contre moins d'un sur dix en 1995) sont celles qui se développent le plus, avec une augmentation de 12 % de leurs effectifs. Le nombre total d'étudiants diminue, la baisse étant particulièrement marquée à l'université dans les filières scientifiques, hors formations aux professions de santé. Seuls les effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles, des préparations intégrées, des instituts universitaires de technologie (IUT), et des écoles d'ingénieurs augmentent.

L'un des objectifs affichés du système éducatif est d'assurer à chaque jeune sortant un diplôme ou une qualification reconnue. En 2006, les sorties de jeunes « sans qualification », c'est-à-dire juste après le début de la préparation au CAP ou au BEP, ou juste après le collège (classe du premier cycle), représentent 6 % d'une génération. Parmi ces 6 % de jeunes sortis sans qualification, près d'un quart possède le brevet des collèges et n'est donc pas « sans diplôme ». Toutefois, ce sont 17 % des jeunes 20 à 24 ans qui en 2006 sont faiblement qualifiés, selon les indicateurs européens et internationaux : ces jeunes n'ont pas de diplôme du second cycle du secondaire, donc ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat, qu'ils aient poursuivi leurs études jusqu'à la fin d'une terminale, ou qu'ils les aient arrêtées en fin de collège. Dans le même temps, près de 70 % des jeunes accèdent au niveau du baccalauréat et 64 % sont bacheliers, de plus en plus par la voie professionnelle. La moitié des jeunes d'une génération accède désormais à l'enseignement supérieur à la rentrée suivant leur réussite au baccalauréat ou, pour certains, un an plus tard. Au final, quatre sur dix sortent du système éducatif diplômés de l'enseignement supérieur.

La destinée sociale varie selon le nombre de frères et sœurs

En général, on occupe une position sociale d'autant moins favorable qu'on a plus de frères et sœurs. Ces différences de destinée sociale pourraient s'expliquer par un nombre de frères et sœurs plus élevé dans les milieux modestes. Le dossier *La destinée sociale varie selon le nombre de frères et sœurs* montre qu'à origine sociale donnée, les différences de destinée sociale restent toutefois liées à la taille de la famille d'origine. Cette relation ancienne est persistante. Elle est plus visible pour les femmes et pour les enfants d'ouvriers et d'employés. Les différences de destinée socioprofessionnelle découlent en grande partie de celles des diplômes obtenus. Elles s'expliquent par une répartition inégale des ressources familiales, mais aussi par d'autres facteurs tels que les styles éducatifs. Un effet propre et défavorable de la taille de la famille, qui serait indépendant des caractéristiques sociales auxquelles elle est liée, peut être mis en évidence à partir d'un nombre de frères et sœurs assez élevé (quatre ou plus). Dans les familles de petite ou de moyenne taille, le nombre de frères et sœurs ne semble en revanche pas avoir par lui-même d'influence négative sur la destinée sociale.